



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Carence dans la prise en charge hospitalière des patients anorexiques

Question écrite n° 12739

Texte de la question

M. Xavier Breton attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les graves carences existant en matière de prise en charge hospitalière adaptée aux patients anorexiques et sur l'urgence d'agir pour pallier cette carence. Parmi les troubles du comportement alimentaires (TCA), l'anorexie mentale, pathologie en recrudescence, continue de faire des ravages, plus particulièrement chez les adolescentes et les jeunes femmes. Il s'agit du TCA le plus fréquent et le plus grave, la sévérité de la perte de poids pouvant engendrer dénutritions et complications somatiques sévères (cytolyse hépatique, hypokaliémie avec troubles du rythme cardiaque, hypoglycémie...). La mortalité liée à l'anorexie mentale demeure la plus élevée de tous les TCA. Pour les adolescentes, le délai de la « liste d'attente » pour un rendez-vous d'évaluation médicale est de 4 mois pour la Maison de Solenn et presque deux mois pour l'Institut mutualiste Montsouris, deux établissements susceptibles d'accueillir les cas sévères. En Île-de-France, seules deux structures publiques accueillent les adultes : l'hôpital Sainte-Anne et Paul-Brousse à Villejuif, qui permettent de prendre en charge 20 patients chacune ! L'unité de nutrition clinique de l'Hôpital Raymond Poincaré à Garches, qui accueille les patients en situation d'échec de prise en charge dans leur unité de proximité, est la seule existante en France, et elle reçoit donc des patients de la France entière. La « longueur » des listes d'attente dans ces établissements pourrait être qualifiée juridiquement de « non-assistance à personne en danger ». Il n'est pas acceptable, vis-à-vis des patients et de leurs familles, de ne pouvoir les accueillir dans des délais ne dépassant pas trois semaines, afin d'éviter des conséquences somatiques. À un stade avancé, les patients peuvent en effet perdre plus d'un kilo par semaine. Un calcul rapide montre à quel point les dommages causés par ces listes d'attente peuvent être graves. Par ailleurs, être en mesure d'accueillir les patients au plus tôt accroît leur chance de réduire le temps de leur hospitalisation. C'est la raison pour laquelle, il souhaiterait savoir si elle prévoit de lancer enfin un plan de prise en charge de l'anorexie mentale, notamment en créant des lits et structures d'aval et en débloquant les moyens nécessaires pour que les ARS accordent aux établissements tels la Maison de Solenn, des autorisations d'ouverture de nouveaux lits permettant de résorber le temps actuel de « liste d'attente » qui est imposé aux anorexiques et à leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12739

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8714

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)